

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 5814
N/REF : 7/09/2025 0H25 C:022375 I:21327
V/REF : Contrat N°005814 du 29/08/2005

**ASSOCIATION SYNDICALE
Groupe Villa Georges Sand
C/O MR DI CROCCIO Nataline
6 ALLEE GEORGES SAND
69150 DECINES CHARPIEU**

IMMEUBLE : LE 2 GEORGES SAND
2 ALLEE GEORGE SAND
69150 DECINES CHARPIEU

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N2
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr F. MEIGNIER

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 CONTAINER VERT DE 250 LITRES ET
1 CONTAINER GRIS DE 500 LITRES.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1' - ICHT-revTS1}{ICHT-revTS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/09/2025

Prix de base du contrat : 121,84

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre nettoyeur vapeur HP	2/AN	98,95	98,95

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 1 tri selectif x 250 Litres	2/AN	24,84	24,84
1,00	Nettoyage 1 container(s) x 500 Litres	2/AN	43,61	43,61
TOTAL H.T.				167,40
T.V.A. a 20,00%				33,48
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>200,88</u>

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.